



## CONCOURS C - NOUVEAUTÉ 2020

### Epreuve orale d'admission d'entretien avec le jury

L'entretien sera d'une durée de **30 minutes** pour les admissibles à un seul concours (C BIO ou C ENV) et de **40 minutes** pour les admissibles aux deux concours (C BIO et C ENV).

Le jury sera un jury mixte pour tous les oraux (admissible uniquement C ENV, C BIO ou C ENV et C BIO) : un vétérinaire et un ingénieur.

L'entretien respectera les thématiques précisées dans les arrêtés du 1<sup>er</sup> août 2019.

Entretien avec le jury (vétérinaire) : présenter son projet professionnel, sa motivation et discuter sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation, et au secteur vétérinaire.

Entretien avec le jury (ingénieur) : présenter son projet professionnel, sa motivation et discuter sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation, et au secteur agricole.

**Nous recommandons à tous les candidats de lire très attentivement le rapport 2019 de l'épreuve d'entretien avec le jury, dont les conseils sont fondamentaux pour bien réussir l'épreuve :**

[https://www.concours-agro-veto.net/IMG/pdf/rapport\\_oral-c\\_entretien\\_avec\\_le\\_jury\\_2019pub\\_.pdf](https://www.concours-agro-veto.net/IMG/pdf/rapport_oral-c_entretien_avec_le_jury_2019pub_.pdf)

Que les candidats soient admissibles à un ou aux deux concours (BIO et/ou ENV), **la durée de la présentation par le candidat de son parcours et projet est la même** (8 minutes au maximum conseillé).

Le temps supplémentaire de l'entretien, accordé aux candidats « bi-admissibles » est destiné à évoquer de manière plus approfondie leur "projet alternatif", l'objectif étant que les candidats se valorisent sur leurs 2 projets, le temps supplémentaire accordé (10 minutes) leur permettant de ne pas être pénalisés par rapport aux candidats qui ne « défendent » qu'un projet (une seule admissibilité BIO ou ENV).

\*\*\*\*\*